

Ville de Nanteuil Le Haudouin / Plan local d'urbanisme

Orientations d'aménagement et de programmation

03



Approuvé le 12 Juillet 2016

L'OAP 9 est une orientation transversale qui concerne l'ensemble du village.

À la limite entre les zones agricole ou les zones naturelle ouvertes d'une part, et les zones urbaines d'autre part, une haie de 3 m de large sur 2 rangs en quinconce devra être plantée sur les parcelles de la zone urbaine, en associant tout ou partie des espèces végétales suivantes :

Plantes mellifères		Fruitiers	
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	Prunier sauvage	<i>Prunus domestica</i>
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Bois de Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	Merisier	<i>Prunus avium</i>
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>	Pommier	<i>Malus sylvestris</i>
Lierre	<i>Hedera helix</i>	Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	Cognassier	<i>Cydonia oblonga</i>
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
		Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>
		Ronce frutièrre	<i>Rubus fruticosus</i>
		Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>

- Chaque aménagement sera l'occasion, si l'espace disponible le permet, de planter une strate de végétation supplémentaire.
- La taille adulte des plantations sera adaptée à l'espace disponible
- Les plantations diversifiées, associant au moins 5 à 7 espèces différentes, seront préférées aux plantations monospécifiques
- Les espèces végétales invasives sont très vivement déconseillées. Certaines sont interdites (voir règlement).
- Les espèces végétales indigènes seront privilégiées

